



ARRETE N° 26\_2945 du 26 MAI 2026

**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMERIQUE**  
Direction des Ressources humaines

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**Monsieur Ouaeb-Farid OUARTI**  
FPH Technicien supérieur 1<sup>ère</sup> classe  
Responsable des Services généraux  
Unité d'Accueil d'urgence et centre maternel  
Service Départemental d'accueil diversifié enfance  
Direction des Offres d'accueil  
Direction générale adjointe des Solidarités

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant la nomination de Madame Claire BROUSSEAU, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

**ARRETE**

ARTICLE 1 Délégalion est donnée à Monsieur OUARTI, FPH Technicien supérieur 1<sup>ère</sup> classe, Responsable des services généraux, au sein de l'Unité d'Accueil d'urgence et centre maternel à l'effet de signer :

- les correspondances ou décisions n'entraînant pas d'incidence financière supérieure à 3 000 € HT relatif au budget de l'unité.

**à l'exception :**

- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

ARTICLE 2 Délégalion est donnée à Monsieur OUARTI, à l'effet de signer les ampliions et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur OUARTI, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de  
légalité le 27 MAI 2026  
et de sa publication ou notification le

27 MAI 2026